

Règlement du Jeu Concours « CHALLENGE BPT »

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU JEU CONCOURS

GROUPE LUCIEN BARRIERE, société par action simplifiée au capital de 1 215 144,68 euros, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 320 050 859, organise un jeu concours gratuit intitulé « **CHALLENGE BPT** » afin de récompenser à la fois les performances, mais également la fidélité des joueurs du BARRIÈRE POKER TOUR (BPT) durant la saison 2023.

Article 2 - LIEU DU JEU CONCOURS

Le jeu concours se déroule lors de l'étape finale du BPT 2023 à DEAUVILLE, du 2 au 5 novembre 2023 à l'adresse suivante : 2 rue Edmond Blanc 14800 Deauville.

Article 3 - FONCTIONNEMENT DU CONCOURS

3.1 Sélection des participants

Le jeu concours rassemble 24 joueurs.

Seuls les joueurs inscrits au BPT 2023 répondant à l'un des trois critères de qualifications suivants peuvent participer au CHALLENGE BPT :

1) Qualification par victoire

Le joueur doit faire partie des douze vainqueurs de chacun des trois tournois majeurs (Main, Masters, Mystery Bounty) sur les quatre premières étapes du BPT 2023 (Bordeaux, Ribeaupillé, Toulouse et Paris).

2) Qualification par le classement de fidélité

Le joueur doit faire partie des dix joueurs qualifiés en fonction de leur classement sur les quatre premières étapes du BPT 2023 selon les modalités suivantes :

Points par Buy-in	Points par Reentry	Points par ITM	Points par Table Finale (si ITM) de 9 à 2							
20	10	20	10	15	20	25	30	40	50	60

En cas d'égalité au classement, les joueurs sont départagés en fonction des gains générés sur la saison BPT 2023.

Les vainqueurs des tournois majeurs déjà qualifiés (1) sont exclus de ce classement.

3) Qualification par Challenge Réseaux Sociaux

Le joueur doit faire partie des deux joueurs qualifiés via le Challenge RS selon les modalités suivantes :

- un joueur via challenge ouvert de la 11^e à la 20^e place du classement de fidélité ;
- un joueur via challenge ouvert à toute personne ayant participé à un tournoi BPT durant la saison 2023.

3.2. Le déroulement du jeu concours

Le jeu concours est un tournoi de poker en deux manches dans lesquelles les participants s'affrontent lors de la dernière étape du BPT 2023.

3.2.1. Déroulement de la 1^{ère} manche

La première manche est organisée en quatre tables de six personnes. Les participants sont tirés au sort afin de les répartir sur les tables.

Les participants sont répartis sur les tables de la façon suivante :

- 1) Trois places attribuées aux vainqueurs du tournoi BPT

Chaque table est composée d'un vainqueur Main, d'un vainqueur Masters et d'un vainqueur Mystery Bounty.

En aucune circonstance, deux vainqueurs d'une même étape du BPT ne peuvent jouer sur la même table.

- 2) Deux places attribuées aux joueurs qualifiés par classement de fidélité et challenge

Chaque table est composée d'au moins deux joueurs qualifiés par classement de fidélité selon les modalités suivantes :

- une table avec le 1^e et le 8^e du classement
- une table avec le 2^e et le 7^e du classement
- une table avec le 3^e et le 6^e du classement
- une table avec le 4^e et le 5^e du classement

- 3) Une place est attribuée par tirage au sort à un joueur parmi :

- le 9^e et le 10^e du classement ;
- les deux qualifiés RS.

3.2.2. Déroulement de la 2^{ème} manche

La deuxième manche est composée des 4 vainqueurs de table répartis en 2 Heads-Up.

A l'issue de chacun des Heads-Up, les deux vainqueurs sont qualifiés et s'affrontent lors d'un 3^{ème} et dernier Heads-Up.

Le vainqueur du dernier Heads-Up est le gagnant de la promotion « CHALLENGE BPT ».

ARTICLE 4 - DOTATION

Le gagnant du jeu concours « CHALLENGE BPT » remporte un contrat de sponsoring à hauteur de quinze mille euros décomposé à titre provisoire de la façon suivante : 6 entrées sur le Main Event BPT et 5 entrées sur le Masters BPT de la saison 2024 ainsi qu' 1 entrée sur le FPS Paris et 1 entrée sur l'EPT Paris 2024

Les modalités du contrat de sponsoring seront adressées au vainqueur dès sa victoire.

Le contrat de sponsoring commence dès la dernière étape du BPT 2023 à DEAUVILLE jusqu'à l'étape finale du BPT 2024.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITÉ DES JOUEURS

La participation au jeu est subordonnée à l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'exclusion automatique du joueur à ce jeu concours et annule l'attribution éventuelle de la dotation.

Tout participant au concours est majeur et non interdit de jeu à la date de son déroulement.

Tout participant est tenu d'appliquer les règles d'usage du TDA de septembre 2022 actuellement en vigueur , et celles définies par l'arrêté ministériel du 14 mai 2007 lors de ce jeu concours.

Tout participant se doit de respecter les autres joueurs et les organisateurs du jeu concours.

ARTICLE 6 - DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées par la société Groupe Lucien Barrière, responsable de traitement, sont nécessaires aux fins de participation au jeu concours.

En application de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général Sur la Protection des Données (2016/679), vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de demander une limitation du traitement des données à caractère personnel vous concernant.

Pour exercer vos droits ou pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) par email à dpo@groupebarriere.com ou à l'adresse postale suivante : Groupe Lucien Barrière, DPO, 33 Rue d'Artois à Paris (75008). Retrouvez sur le site cnil.fr plus d'informations sur vos droits.

Pour en savoir plus sur le traitement de vos données et sur vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité, présente à l'adresse www.casinosbarriere.com.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

Tout joueur suspecté de collusion ou d'autres agissements nuisibles à l'équité du jeu concours est exclu du Challenge BPT.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS

Toutes les décisions du GROUPE LUCIEN BARRIÈRE sont fermes et sans appel.

ARTICLE 9 - MODIFICATIONS

GROUPE LUCIEN BARRIÈRE se réserve la faculté d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu concours ou modifier, compléter tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. A cet égard, la responsabilité de la société Barrière Poker ne saurait être engagée si cette dernière était contrainte de faire usage de cette faculté par suite d'un événement indépendant de sa volonté.